



**MAIRIE
d'ERDEVEN
MORBIHAN
Code Postal : 56410**

Téléphone 02 97 55 64 62
Télécopie 02 97 55 69 44
E-mail : mairieaccueil@erdeven.fr



**ARRÊTE MUNICIPAL N° 2020-49
Portant réglementation de circulation
Suite à des travaux chemin de KERAVEON**

- Nous, Maire de la commune d'Erdeven,**
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU** la loi 89-413 du 22 Juin 1989, relative au code de la voirie routière ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L.2212-2 et suivants et L2213-2 à L.2213-6 ;
- VU** le code de la route, notamment ses articles L.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 ;
- VU** le décret 86-475 du 14 Mars 1986, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;
- VU** la demande d'autorisation formulée par l'entreprise BOUYGUES E&S sise, ZA de KERLOIC, rue JEAN NOEL JEGO, 56850 CAUDAN (Morbihan) de réaliser des travaux d'extension individuelle chemin de KERAVEON à ERDEVEN(Morbihan).
- VU** L'emprise des travaux sur le domaine public ;
- CONSIDERANT** qu'à cette occasion il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** A partir du 29 avril 2020 jusqu'à la fin des travaux (durée prévisible 90 jours), l'entreprise BOUYGUES E&S réalisera des travaux d'extension individuelle chemin de KERAVEON à ERDEVEN(Morbihan).
- ARTICLE 02** L'entreprise exécutante devra prendre toute mesure nécessaire au respect des gestes barrières et mesures sanitaires conséquentes au COVID19
- ARTICLE 03** les exécutants devront prendre toutes mesures pour mettre en place une circulation alternée afin d'éviter tout danger pour la circulation.
- ARTICLE 04** Cette circulation alternée sera mise en œuvre manuellement par des hommes trafic pour les deux sens de circulation
- ARTICLE 05** compte tenu de l'empiètement des travaux sur la voie publique, le chantier devra être balisé de manière visible.
- ARTICLE 06** l'entretien de la signalisation sera assuré de jour comme de nuit par l'entreprise exécutante.
- ARTICLE 07** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 08** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 09** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- ARTICLE 10** Monsieur le Maire de la commune d'ERDEVEN,
Le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'ETEL,
Le service de la Police Municipale d'ERDEVEN,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Erdeven, le 28 Avril 2020.

Le Maire
D. RIGUIDEL